Démarche : DREETS-ARA - Demande d'autorisation définitive d'exercice des actes

et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé

publique, en vertu des dispositions prévues par le décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024, à destination des IDE attestant être titulaire d'une

autorisation temporaire d'exercice et avoir suivi la formation

complémentaire

Organisme : DREETS Auvergne-Rhône-Alpes - Pôle Entreprises, Emploi,

Compétences et Solidarités (2ECS)

Identité du demandeur

Email			
Civilité			
Nom			
Prénom			

Formulaire

Le dispositif transitoire MT10 actes vise à permettre aux infirmiers diplômés d'Etat en soins généraux (IDE) d'exercer l'ensemble des actes prévus à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique.

A l'issue de la délivrance d'une autorisation temporaire, l'infirmier dispose d'une année pour suivre une formation complémentaire dispensée par une école autorisée pour la préparation du diplôme de bloc opératoire :

•De 21 heures s'il n'avait jamais bénéficié des mesures transitoires ou s'il n'avait obtenu qu'une autorisation temporaire sous le régime des mesures transitoires relatives aux trois actes ;

•Ou de 4 heures s'il avait obtenu une autorisation définitive sous le régime des mesures transitoires relatives aux trois

A l'issue de cette formation, l'école lui délivre une attestation de suivi de la formation sur l'ensemble des actes, que l'IDE doit transmettre à la DREETS via un formulaire démarche simplifiée pour obtenir l'autorisation définitive.

J'atteste être titulaire d'une autorisation temporaire d'exercice des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique, et avoir suivi la formation complémentaire mentionnée à l'article 6 du décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024

Si vous n'avez pas pu suivre la formation dans l'année suivant la délivrance de votre autorisation temporaire, vous devez vous rendre sur le formulaire : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dreets-ara-mt10-prolongation-formation-en-cours

vous rendre sur le formulaire : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dreets-ara-mt10 formation-en-cours
Cochez la mention applicable Oui
Non
Civilité Mme

DREETS-ARA - Demande d'autorisation définitive d'exercice des actes et activités mentionnés à
Nom
Prénom(s)
Date de naissance
Lieu de naissance
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer : Votre autorisation temporaire d'exercice des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer : Votre attestation de suivi de la formation complémentaire relative à la pratique des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique